



Au fil de l'eau

LETTRE D'INFORMATION SUR LA

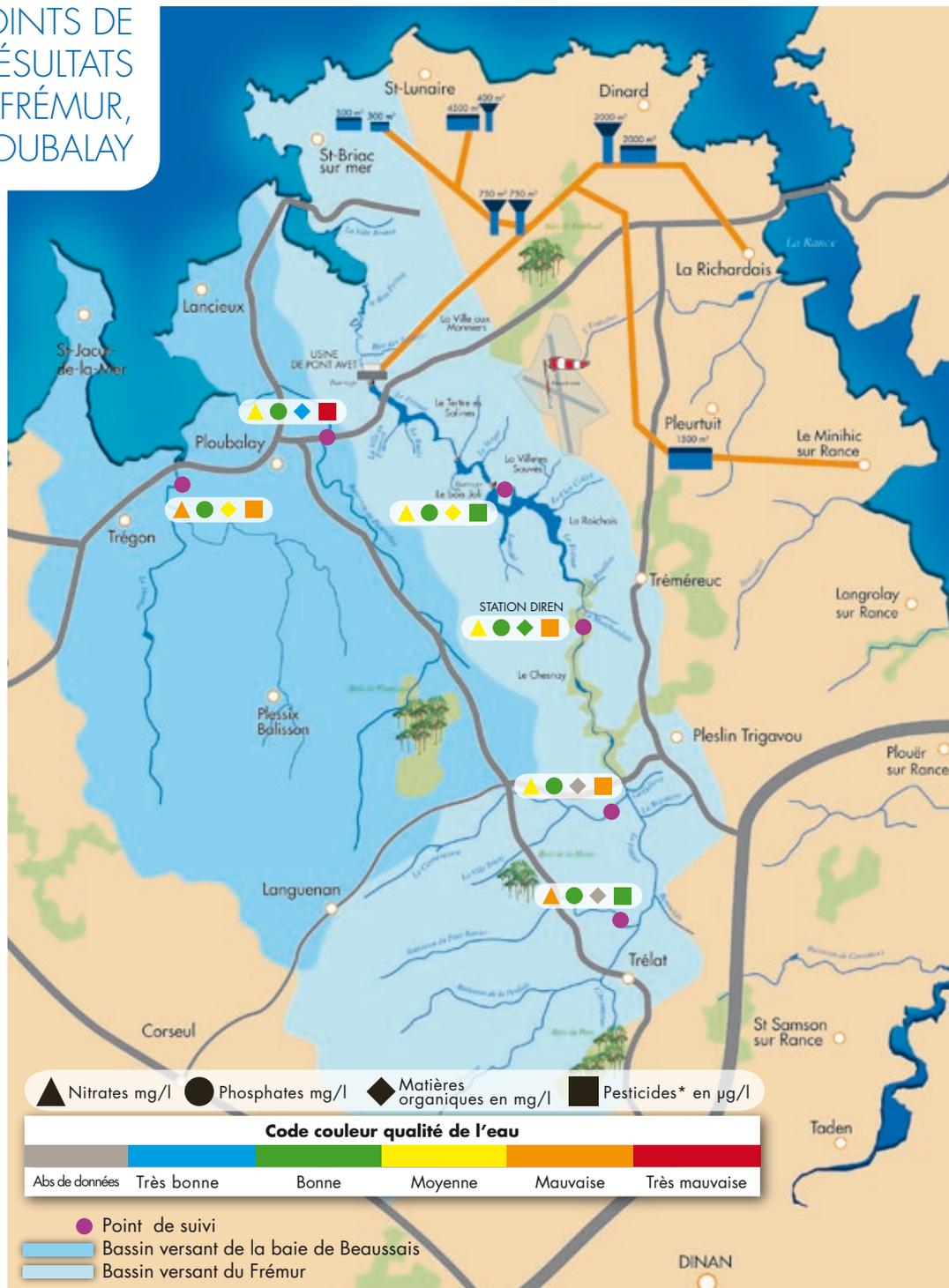
QUALITÉ DE L'EAU DU FRÉMUR ET DE LA BAIE DE BEAUSSAIS - N° 17 JUILLET 2010

Pour lutter contre les herbes indésirables, adopter les paillages

CARTE DES POINTS DE PRÉLÈVEMENT ET RÉSULTATS SUR LE FRÉMUR, LE DROUET ET LE FLOUBALAY

Situation de novembre 2009 à mai 2010 (moyenne)
Suivi mensuel de la qualité de l'eau
une fois par mois hors crue plus une fois en crue s'il pleut suffisamment (plus de 10 mm en 24 heures)

Source : SMPEPCE, CG22, DDTM 22 CQEL



Sommaire

Page 1
La qualité de l'eau

Page 2-3
Dossier jardinage au naturel : paillages, comment les utiliser ?

Page 4
Arrêté d'interdiction de désherbage chimique près des points d'eau

*glyphosate = désherbant utilisé par tous et isoproturon = désherbant agricole du blé

Le jardinage au naturel : paillages, comment les utiliser ?

Les paillages sont utiles pour :

- Limiter la germination des herbes indésirables
- Maintenir l'aération et la structure du sol
- Apporter de l'humus au sol et aux plantes
- Maintenir la fraîcheur du sol
- Gagner du temps

Comment choisir son paillage ?

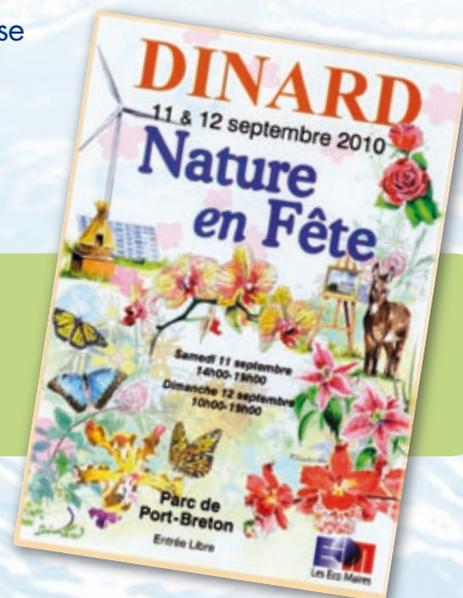
- Privilégier un paillage biodégradable ou naturel
- Privilégier les déchets du jardin pour les recycler en paillage (tontes, branches broyées...). Cela évite d'aller à la déchetterie
- Adapter le paillage aux plantes.
Ex. les écorces de pin sont acides et doivent être installées de préférence autour des plantes aimant l'acidité.

Comment installer un paillage ?

- Débarrasser le sol de toute herbe avec ses racines
- Casser les mottes, aplanir
- Apporter du compost
- Planter et/ou installer le paillage autour des plantes sur 5 à 10 cm
- Regarnir en paillage au fil du temps, le paillage se décompose

Nature en fête 11 et 12 septembre 2010

Le Syndicat Mixte de Production d'Eau Potable de la Côte d'Emeraude sera présent à Dinard le week-end du 11 et 12 septembre 2010 au salon "Nature en Fête".



Quelques idées de paillages récupérés au jardin



Les tontes de gazon :

Penser à les faire sécher avant de les installer ou bien les retourner une fois en place (sur 5 à 10 cm). Durée de vie de quelques mois. Paillage polyvalent : massifs de fleurs vivaces et annuelles, potager, haies...



Les broyats de branche :

Nécessite un broyeur de végétaux. Installer les broyats sur 5 à 10 cm. Durée de vie d'un an. Paillage polyvalent : massifs de fleurs vivaces et annuelles, potager, haies...



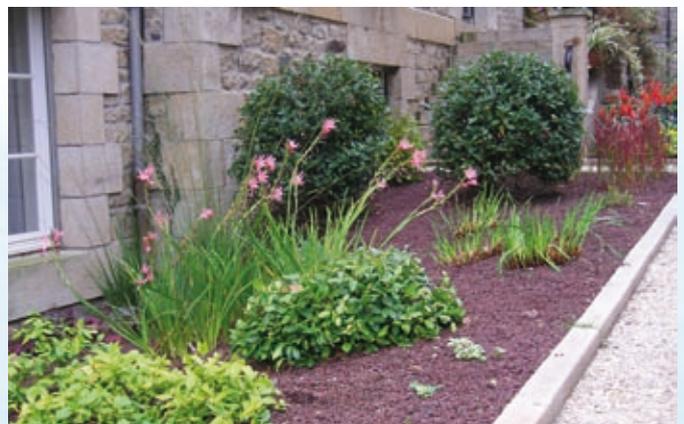
↳ Ces deux paillages peuvent-être mélangés à des feuilles mortes

Quelques idées de paillages achetés en jardinerie



Les écorces de pin

Les installer sur 5 à 10 cm. Durée de vie de plusieurs années. Préférer les plantes aimant l'acidité dans les massifs de vivaces.



La pouzzolane (roche volcanique)

installer sur 5 à 10 cm. Durée de vie très longue. A privilégier dans les massifs de vivaces.

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL NON TRAITEMENT PRÈS DES POINTS D'EAU

Panneau conforme à l'annexe 1 de l'arrêté préfectoral du 1^{er} février 2008 (Impression couleur)

Ne traitez pas à proximité de l'eau

AFIN DE PRÉSERVER LA QUALITÉ DES EAUX, IL EST INTERDIT D'UTILISER TOUS PESTICIDES (DESHÉRBANTS, FONGICIDES, INSECTICIDES)

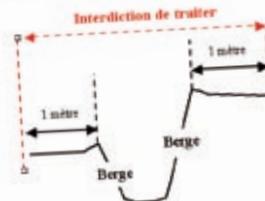
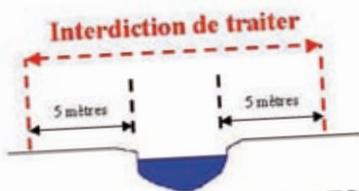
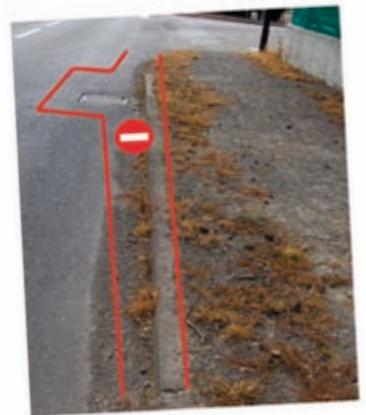
A MOINS DE 5 MÈTRES MINIMUM
DES COURS D'EAU, PLANS D'EAU
figurant sur les cartes IGN 1/25 000^e.
Consultez l'étiquette car la distance peut
être plus importante (20, 50 ou 100m).



DANS ET A MOINS DE 1 MÈTRE DE LA
BERGE DES FOSSES (MEME A SEC), COURS
D'EAU, COLLECTEURS D'EAUX PLUVIALES,
POINTS D'EAU, PUIITS, FORAGES ne figurant
pas sur les cartes IGN 1/25 000^e.



SUR AVALOIRS,
CANIVEAUX ET BOUCHES
D'EGOUT.



TOUS LES UTILISATEURS DE PESTICIDES SONT CONCERNÉS : PARTICULIERS, AGRICULTEURS, COLLECTIVITÉS, ET ENTREPRENEURS.
EN CAS D'INFRACTION, LES PEINES ENCOURUES PEUVENT ALLER JUSQU'À 75 000 € ET 2 ANS D'EMPRISONNEMENT.

Panneau disponible sur les sites internet : <http://www.bretagne.pref.gouv.fr/> et <http://draf.bretagne.agriculture.gouv.fr/corpep/>



Syndicat Mixte de
Production d'Eau Potable
de la Côte d'Emeraude

Au fil de
l'eau
Syndicat Mixte de Production d'eau Potable de la Côte d'Emeraude : 02 99 16 07 11
Directeur de la Publication : Monsieur Marius Mallet - Rédactrice : Bérangère Hennache
Conception graphique : envol créations graphiques 02 99 88 97 86
Dépôt légal : juillet 2010 - Document imprimé à 7 770 exemplaires
Imprimé sur papier recyclé - Ne pas jeter sur la voie publique